



Travaux copropriété

Par Mappemonde

Bonsoir,

Un copropriétaire fait de gros travaux chez lui et s'arroge des libertés avec les parties communes (installations diverses non autorisées qui ont donné lieu déjà à de nombreuses dégradations et gros problèmes potentiellement dangereux dans le bâtiment). Malgré le signalement fait par les copropriétaires, le syndic refuse d'intervenir; il faut attendre la fin des travaux selon lui. De plus le règlement de copropriété mentionne que le syndic pourra exiger le suivi des travaux par un architecte aux frais du copropriétaire. Aussi, cet article selon lui est obsolète (alors qu'il fait bien partie du règlement). Que faire ? Qu'en pensez-vous ? Avec mes remerciements sincères pour votre aide précieuse.

Cordiales salutations.